



Fiche signalétique

Date de révision 29-janv.-2017

Version 12

Remplace la date du : 21-déc.-2016

Section 1 : IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE L'ENTREPRISE

Nom du produit UNI CX SAND PRMR BLACK 12OZ 6UC
Code du produit 483.030P104.076
N° ID/ONU UN1950
Utilisation recommandée Aérosol, Peinture

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

*Consulter la Section 16 pour plus
de renseignements*

The Valspar Corporation
PO Box 1461
Minneapolis, MN 55440

Valspar Industries, Inc.
1915 Second St. W.
Cornwall, Ontario K6H 5R6

Adresse de courriel msds@valspar.com

Numéros de téléphone d'urgence 1-888-345-5732

Section 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du règlement sur le Règlement sur les produits dangereux et les Fiches de données de sécurité contient tous les renseignements requis par le RPC

Classification

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2
Sensibilisation cutanée	Catégorie 1A
Cancérogénicité	Catégorie 2
Toxicité pour la reproduction	Catégorie 2
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Catégorie 3
Aérosols inflammable	Catégorie 2
Gaz sous pression	Gaz liquéfié

Éléments d'étiquetage



Mot indicateur

AVERTISSEMENT

MENTIONS DE DANGER

aérosol inflammable

Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur

Provoque une sévère irritation des yeux

Peut provoquer une allergie cutanée

Susceptible de provoquer le cancer

Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus

Peut provoquer somnolence ou vertiges

PRÉVENTION

Se procurer les instructions avant l'utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. Se laver le visage,

les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation. Éviter de respirer les

poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. P210 - Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes

nues/des surfaces chaude. - Ne pas fumer. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre sources d'ignition. Récipient

sous pression : ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

INTERVENTION

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin.

Yeux

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.

Peau

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

INHALATION

EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

INGESTION

NE PAS faire vomir. EN CAS D'INGESTION : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

ENTREPOSAGE

Garder sous clef. Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F. Protéger du rayonnement solaire.

ÉLIMINATION

Éliminer le contenu/les contenants conformément à la réglementation locale.

AUTRES DANGERS

matière spontanément inflammable. Risque d'auto-allumage des chiffons de nettoyage, des essuie-tout, etc. Les matériaux contaminés doivent être trempés dans l'eau et placés dans un contenant métallique fermé avant leur élimination. L'agent propulseur est classé comme agent asphyxiant simple s'il est émis en quantité importante : Peut causer une suffocation rapide en raison d'un manque d'oxygène.

TOXICITÉ AIGUË INCONNUE

0 % du mélange est constitué de composants d'une toxicité inconnue.

Section 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

Nom chimique	No. CAS	% en poids
---------------------	----------------	-------------------

Acetone	67-64-1	35 - 40
Propane	74-98-6	15 - <20
ACÉTATE DE N-BUTYLE	123-86-4	5 - <10
Ethylene glycol monopropyl ether	2807-30-9	3 - <5
Carbon black	1333-86-4	0.3 - <1
Hexanoic acid, 2-ethyl-, cobalt(2+) salt (2:1)	136-52-7	0.3 - <1
Ethylbenzene	100-41-4	0.3 - <1
Zirconium ethyl hexoate	22464-99-9	0.3 - <1

Section 4 : PREMIERS SOINS

PREMIERS SOINS

Conseils généraux

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin

Contact avec les yeux

Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

Contact avec la peau

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin Laver les vêtements contaminés avant réutilisation EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon

INHALATION

EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer

INGESTION

EN CAS D'INGESTION : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise NE PAS faire vomir

Les plus importants symptômes et effets, aigus ou différés

Symptômes Aucun renseignement disponible.

Indication des éventuels besoins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note aux médecins Traiter en fonction des symptômes.

Section 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Propriétés d'inflammabilité Liquide inflammable.

Point d'éclair -31 °F / -35 °C

Limite supérieure d'inflammabilité: Aucun renseignement disponible

Limite inférieure d'inflammabilité Aucun renseignement disponible

Température d'auto-inflammation Aucun renseignement disponible

Données sur les risques d'explosion

Sensibilité aux chocs Aucun renseignement disponible.
Sensibilité aux décharges électrostatiques Aucun renseignement disponible.

Agents extincteurs appropriés

Poudre chimique sèche, CO2, eau pulvérisée ou mousse antialcool.

Ne pas utiliser pour des raisons de sécurité : Jet d'eau puissant

Produits de combustion dangereux Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO₂).

Dangers spécifiques du produit

La combustion produit une fumée épaisse. Un feu peut produire des gaz irritants et/ou toxiques. En cas d'incendie ou d'explosion, ne pas respirer les émanations. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Matière spontanément inflammable. Risque d'auto-allumage des chiffons de nettoyage, des essuie-tout, etc. Les matériaux contaminés doivent être trempés dans l'eau et placés dans un contenant métallique fermé avant leur élimination. Tenir le produit et les récipients vides à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

Équipement de protection particulier pour les pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une tenue de protection. Refroidir les contenants avec de grandes quantités d'eau longtemps après l'extinction du feu. Ne pas laisser le ruissellement provenant de la lutte contre un incendie pénétrer dans les canalisations ou les cours d'eau.

Section 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTAL

Précautions personnelles

Éviter de respirer les vapeurs ou la bruine. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Utiliser l'équipement de protection individuelle requis. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Tenir les gens à l'écart des, et contre le vent par rapport aux, déversements/fuites.

Précautions environnementales

Ne pas laisser s'écouler dans un égout, sur le sol ou dans un plan d'eau. Si le produit contamine des lacs, des rivières ou des eaux usées, veuillez en informer les autorités appropriées conformément à la réglementation locale. Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité. Les autorités locales doivent être avisées si des déversements importants ne peuvent pas être contenus.

Méthodes de confinement

Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité.

Méthodes de nettoyage

Éliminer les déchets ou les contenants usagés conformément aux règlements locaux. Nettoyer avec des détergents. Éviter les nettoyeurs aux solvants. Endiguer. Absorber avec une matière absorbante inerte (par ex., sable, gel de silice, liant acide, liant universel, sciure de bois). Ramasser et transférer dans des contenants correctement étiquetés. Nettoyer la surface contaminée à fond. Ramasser mécaniquement et mettre dans des contenants appropriés pour élimination.

Section 7 : MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

Conseils sur la manutention sécuritaire

Empêcher l'accumulation de concentrations inflammables ou explosives de vapeurs dans l'air et éviter des concentrations de vapeurs supérieures aux limites d'exposition professionnelle. Utiliser la protection individuelle recommandée à la section 8. Ne jamais utiliser de pression pour vider un contenant. Se conformer aux lois sur la santé et la sécurité au travail. Empêcher le produit de pénétrer dans les drains. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre le long des planchers. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Utiliser uniquement avec une ventilation adéquate. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes et autres sources d'inflammation (c.-à-d., veilleuses, moteurs électriques et électricité statique). Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. Récipient sous pression : ne pas perforer, ni brûler, même après usage. Risque d'auto-allumage des chiffons de nettoyage, des essuie-tout, etc. Les matériaux contaminés doivent être trempés dans l'eau et placés dans un contenant métallique fermé avant leur élimination.

Considérations générales sur l'hygiène

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.

Conditions d'entreposage

Garder/entreposer dans le contenant d'origine seulement. Entreposer conformément à la réglementation locale. Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé. Les contenants qui ont été ouverts doivent être soigneusement refermés et maintenus en position verticale pour éviter les fuites. Conserver le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien ventilé. Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé.

Section 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Directives relatives à l'exposition

Limites d'exposition

Si S* apparaît dans le tableau de la LEMT, cela indique que ce produit chimique comporte une mention PEAU.

Nom chimique	ACGIH TLV	Alberta	British Columbia	TWA - Ontario	Quebec	OSHA PEL
Acetone 67-64-1	STEL: 500 ppm TWA: 250 ppm	TWA: 500 ppm TWA: 1200 mg/m ³ STEL: 750 ppm STEL: 1800 mg/m ³	TWA: 250 ppm STEL: 500 ppm	TWA: 500 ppm STEL: 750 ppm	TWA: 500 ppm TWA: 1190 mg/m ³ STEL: 1000 ppm STEL: 2380 mg/m ³	TWA: 1000 ppm TWA: 2400 mg/m ³
Propane 74-98-6	TWA: 1000 ppm See Appendix F: Minimal Oxygen Content	TWA: 1000 ppm	TWA: 1000 ppm	TWA: 1000 ppm See Appendix F: Minimal Oxygen Content	TWA: 1000 ppm TWA: 1800 mg/m ³	TWA: 1000 ppm TWA: 1800 mg/m ³
ACÉTATE DE N-BUTYLE 123-86-4	STEL: 200 ppm TWA: 150 ppm	TWA: 150 ppm TWA: 713 mg/m ³ STEL: 200 ppm STEL: 950 mg/m ³	TWA: 20 ppm	TWA: 150 ppm STEL: 200 ppm	TWA: 150 ppm TWA: 713 mg/m ³ STEL: 200 ppm STEL: 950 mg/m ³	TWA: 150 ppm TWA: 710 mg/m ³
Ethylene glycol monopropyl ether 2807-30-9				TWA: 25 ppm TWA: 110 mg/m ³ S*		
Carbon black 1333-86-4	TWA: 3 mg/m ³ inhalable fraction	TWA: 3.5 mg/m ³	TWA: 3 mg/m ³	TWA: 3 mg/m ³	TWA: 3.5 mg/m ³	TWA: 3.5 mg/m ³
Ethylbenzene 100-41-4	TWA: 20 ppm	TWA: 100 ppm TWA: 434 mg/m ³ STEL: 125 ppm STEL: 543 mg/m ³	TWA: 20 ppm	TWA: 20 ppm	TWA: 100 ppm TWA: 434 mg/m ³ STEL: 125 ppm STEL: 543 mg/m ³	TWA: 100 ppm TWA: 435 mg/m ³
Zirconium ethyl hexoate 22464-99-9	STEL: 10 mg/m ³ Zr TWA: 5 mg/m ³ Zr	TWA: 5 mg/m ³ STEL: 10 mg/m ³	TWA: 5 mg/m ³ STEL: 10 mg/m ³	TWA: 5 mg/m ³ STEL: 10 mg/m ³	TWA: 5 mg/m ³ STEL: 10 mg/m ³	TWA: 5 mg/m ³ Zr

Mesures d'ingénierie

Vérifier que la ventilation est adéquate, en particulier dans des zones confinées. Procurer une ventilation locale. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Lunettes de protection à fermeture étanche.

Protection des mains

Il n'existe pas de matériaux ou de combinaisons de matériaux à gants qui procureront une résistance illimitée à des produits chimiques individuels ou combinés. S'assurer de ne pas excéder le temps de protection du matériau du gant. Se référer au fournisseur du gant pour des renseignements sur le temps de protection pour un type de gants en particulier. Il faut suivre les instructions et les renseignements fournis par le fabricant des gants relativement à l'utilisation, à l'entreposage, à l'entretien et au remplacement. Les gants doivent être remplacés régulièrement ainsi qu'en présence de toute indication de dommage au matériau du gant. Toujours s'assurer que les gants sont exempts de défauts et qu'ils sont entreposés et utilisés de la bonne façon. La performance ou l'efficacité des gants peuvent être réduites par des dommages physiques/chimiques et un mauvais entretien. Porter des gants de protection.

Protection de la peau et du corps

Porter des vêtements de protection imperméables, y compris des bottes, des gants, un sarrau de laboratoire, un tablier ou une combinaison, pour empêcher le contact avec la peau. Porter un vêtement de protection approprié. Porter des vêtements antistatiques de fibres naturelles ou de fibres synthétiques qui résistent aux températures élevées.

Protection respiratoire

Lorsque les travailleurs sont exposés à des concentrations qui excèdent la limite d'exposition, ils doivent utiliser des appareils respiratoires approuvés appropriés

Protection thermique

Aucun renseignement disponible

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans un égout, sur le sol ou dans un plan d'eau. Les autorités locales doivent être avisées si des déversements importants ne peuvent pas être contenus.

Section 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique

Aérosol

Aspect	Aucun renseignement disponible
Odeur	Solvant
Couleur	Noir
Seuil olfactif	Aucun renseignement disponible
Valeur du pH	Aucun renseignement disponible
Point de fusion/point de congélation	Aucun renseignement disponible
Point d'ébullition / intervalle d'ébullition	Aucun renseignement disponible °C / °F
Point d'éclair	-35 °C / -31 °F
Taux d'évaporation	Aucun renseignement disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	Aucun renseignement disponible
Limite d'inflammabilité dans l'air	
Limite supérieure d'inflammabilité:	Aucun renseignement disponible
Limite inférieure d'inflammabilité	Aucun renseignement disponible
Pression de vapeur	Aucun renseignement disponible
Densité de vapeur	Aucun renseignement disponible
Densité (Livre par Gallon)	6.64
Densité	Aucun renseignement disponible
Solubilité(s)	Non déterminé
Coefficient de partage	Aucun renseignement disponible
Température d'auto-inflammation	Aucun renseignement disponible
Température de décomposition	Aucun renseignement disponible
Viscosité cinématique	Aucun renseignement disponible
Viscosité dynamique	Aucun renseignement disponible

Autres informations

Section 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité	Stable dans des conditions normales.
Matières incompatibles	Agents oxydants forts. Alkali.
Conditions à éviter	Chaleur, flammes et étincelles.
Produits de décomposition dangereux	Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO ₂). Chlore gazeux.
Possibilité de réactions dangereuses	Aucun dans des conditions normales de traitement.
Polymérisation dangereuse	Aucun dans des conditions normales de traitement.

Section 11 : DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Informations sur les voies d'exposition probables

Contact avec les yeux

Provoque une sévère irritation des yeux

Contact avec la peau

Peut provoquer une allergie cutanée

INGESTION

Non applicable

INHALATION

Peut provoquer somnolence ou vertiges

Mesures numériques de la toxicité - Renseignements sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50 par voie cutanée	CL50 par inhalation
Acetone 67-64-1	= 5800 mg/kg (Rat)	-	= 50100 mg/m ³ (Rat) 8 h

Propane 74-98-6	-	-	= 658 mg/L (Rat) 4 h
ACÉTATE DE N-BUTYLE 123-86-4	= 10768 mg/kg (Rat)	> 17600 mg/kg (Rabbit)	= 390 ppm (Rat) 4 h
Ethylene glycol monopropyl ether 2807-30-9	= 3089 mg/kg (Rat)	= 870 mg/kg (Rabbit) = 960 µL/kg (Rabbit)	= 1530 ppm (Rat) 7 h
Carbon black 1333-86-4	> 15400 mg/kg (Rat)	> 3 g/kg (Rabbit)	-
Hexanoic acid, 2-ethyl-, cobalt(2+) salt (2:1) 136-52-7	-	-	-
Ethylbenzene 100-41-4	= 3500 mg/kg (Rat)	= 15400 mg/kg (Rabbit)	= 17.2 mg/L (Rat) 4 h
Zirconium ethyl hexoate 22464-99-9	-	-	-

Mesures numériques de la toxicité - Renseignements sur le produit

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du document du SGH .

ETAmél (orale)	64608
ETAmél (cutané)	29325 Mg/kg
ETAmél (inhalation-poussière/brouillard)	21.5
ETAmél (inhalation-vapeur)	158

TOXICITÉ AIGÜE INCONNUE 0 % du mélange est constitué de composants d'une toxicité inconnue.

Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Cancérogénicité

Selon les données de l'IARC, Volume 93, aucune exposition importante aux particules primaires de noir de carbone due à leur emploi dans les peintures n'est susceptible de se produire, car le pigment est lié à d'autres matériaux.

Nom chimique	ACGIH	CIRC	NTP	OSHA
Carbon black 1333-86-4	A3	Group 2B		X
Hexanoic acid, 2-ethyl-, cobalt(2+) salt (2:1) 136-52-7		Group 2B		X
Ethylbenzene 100-41-4	A3	Group 2B		X

ACGIH (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux)

A3 - cancérogène chez l'animal.

CIRC (Centre international de recherche sur le cancer)

Groupe 2B - Cancérogène possible pour l'homme.

OSHA (Administration de la sécurité et de la santé professionnelle du département du travail des États-Unis)

X - Présent.

Corrosion cutanée/irritation cutanée	Non applicable
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Provoque une sévère irritation des yeux
Sensibilisation cutanée	Peut provoquer une allergie cutanée
Sensibilisation respiratoire	Non applicable
Mutagénicité sur les cellules germinales	Non applicable
Cancérogénicité	Susceptible de provoquer le cancer
Toxicité pour la reproduction	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Peut provoquer somnolence ou vertiges
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	Non applicable
Risque d'aspiration	Non applicable

Section 12 : RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Précautions environnementales Empêcher le produit de pénétrer dans les drains.

Persistance et dégradabilité

Aucun renseignement disponible

Bioaccumulation

Aucun renseignement disponible

Mobilité

Aucun renseignement disponible

Autres effets nocifs

Aucun renseignement disponible

Section 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Déchets de résidus/produits inutilisés

L'élimination doit être conforme aux lois et aux réglementations régionales, nationales et locales

Emballages contaminés

Une élimination inappropriée ou une réutilisation de ce contenant peut être dangereuse et illégale.

Section 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

N° ID/ONU	TMD	IMDG	IATA
Nom officiel d'expédition	UN1950 Aérosols, inflammable	UN1950 Aérosols, inflammable	UN1950 Aérosols, inflammable
Classe de danger	2.1	2.1	2.1
Groupe d'emballage			
Danger pour l'environnement	Non applicable		
Dispositions particulières			

EmS-N°
F-D, S-U

Transport en vrac conformément à l'Annexe II de la Convention MARPOL 73/78 et au Recueil IBC

Aucun renseignement disponible

Le fournisseur peut appliquer l'une des exceptions suivantes : Liquide combustible (49 CFR 173.150(f)); Bien de consommation (49 CFR 173.150(c), ICAO/IATA SP A112); Quantité limitée (49 CFR 173.150(b), ICAO Partie3 Chapitre 4, IATA 2.7, IMDG Chapitre 3.4); Liquide visqueux (49 CFR 173.121(b), IMDG 2.3.2.2, IATA 3.3.3.1.1, ICAO 3.2.2, ADR 2.2.3.1.5); N'entretient pas la combustion (49 CFR 173.120(a), IATA 3.3.1.3, ICAO 3.1.3, IMDG 2.3.1.3, ADR 2.2.3.1.1 Note 1); ou autre comme autorisé en vertu du règlement sur les produits chimiques/marchandises dangereuses.

Section 15 : INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION

TSCA - États-Unis - Section 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances toxiques)

Tous les composants sont inscrits ou exemptés d'une inscription

DSL - Liste intérieure des substances pour le Canada

Tous les composants sont inscrits ou exemptés d'une inscription

Nom chimique	Canada - NPRI (National Pollutant Release Inventory)
Acetone	Part 4 Substance (as set out in Section 65 of the List of Toxic Substances in Schedule 1 of the Canadian Environmental Protection Act, 1999)
Propane	Part 5, Individual Substances
ACÉTATE DE N-BUTYLE	Part 5, Individual Substances
Ethylene glycol monopropyl ether	Part 4 Substance (as set out in Section 65 of the List of Toxic Substances in Schedule 1 of the Canadian Environmental Protection Act, 1999)
Hexanoic acid, 2-ethyl-, cobalt(2+) salt (2:1)	Part 1, Group A Substance (total of the pure element and the equivalent weight of the element contained in any compound, alloy or mixture)
Ethylbenzene	Part 1, Group A Substance

Section 16 : AUTRES INFORMATIONS

HMIS**Risques pour la santé** 2** = *Danger chronique pour la santé***Inflammabilité** 4**Dangers physiques** 0**PROTECTION INDIVIDUELLE** X**Adresse du fournisseur**

Valspar Consumer Headquarters 8725 W. Higgins Rd. Suite 1000 Chicago, IL 60631 773-628-5500	The Valspar Corporation 4999 36th St. Grand Rapids, MI 49512 800-253-3957	Valspar Plasti-Kote 1636 Shawsone Dr. Mississauga, Ontario L4W 1N7 905-671-8333
--	--	--

Préparée par Intendance de produit**Date de révision** 29-janv.-2017**Note de révision** Aucun renseignement disponible**Avis de non-responsabilité**

Les indications présentes sur cette fiche de données de sécurité (FDS) sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, sur les législations nationales en vigueur et sur les directives de l'UE. Comme le fournisseur n'a aucune connaissance ni aucun contrôle concernant les conditions d'utilisation spécifiques du produit, l'utilisateur a pour responsabilité de s'assurer que les exigences de la législation applicable sont respectées. Cette FDS ne doit pas être interprétée comme une garantie de performance technique ou comme étant une garantie de compatibilité avec des applications spécifiques. À MOINS QUE LE FOURNISSEUR EN AIT CONVENU DIFFÉREMMENT PAR ÉCRIT, LE FOURNISSEUR N'ACCORDE AUCUNE GARANTIE, EXPRESSE OU TACITE, ET DÉCLINE EXPRESSÉMENT TOUTES LES GARANTIES ET LES CONDITIONS IMPLICITES Y COMPRIS UNE GARANTIE IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE, DE SON ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER, DE L'ABSENCE DE CONTREFAÇON DE BREVETS OU DE VIOLATION DE DROITS DE TIERS. LE FOURNISSEUR DÉCLINE TOUTE RESPONSABILITÉ EN CAS DE DOMMAGES DIRECTS, INDIRECTS, IMMATÉRIELS OU PARTICULIERS.

Fin de la fiche signalétique